

Prévenir les risques auditifs chez les jeunes



Objectif opérationnel 11 : Renforcer les connaissances et les compétences du grand public et des populations sensibles sur les questions de santé environnement.

Public concerné : scolaires, grand public, professionnels

Territoire ciblé : Grand Est

Pilote d'action : POLCA – Pôle musiques actuelles
Champagne-Ardenne

Responsable opérationnel: Mutualité Française Grand Est

Partenaires associés : ARS, Conseil Régional Grand Est, CCSTI Accustica, Mutualité Française Grand Est, Conseil Départemental de la Marne, Ville de Reims, L'Autre Canal Nancy, Musiquesactuelles.net, adhérents du Polca, Ligue de l'enseignement de la Marne

Références PNSE3 :

- **Action 103** « Développer une communication tenant compte des bonnes pratiques afin de mieux protéger la population des risques auditifs liés notamment à l'écoute de musique amplifiée »

Contexte



Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des français : 86% d'entre-eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile¹. Un sondage réalisé par IPSOS pour la Semaine du Son montre que la population française aime écouter la musique à fort volume. De plus, une grande majorité des 15-45 ans déclarent avoir déjà ressenti un trouble auditif après une exposition à un bruit ou son très fort². Or, l'écoute de musiques à un niveau sonore élevé et de façon prolongée est nocive pour l'audition. Un seul traumatisme sonore suffit pour abîmer l'ouïe à vie et entraîner une perte auditive irréversible. En effet, au-delà de la gêne, l'excès de bruit a des effets sur la santé, auditifs (surdité, acouphènes...) mais également extra-auditifs (pathologies cardiovasculaires...).



L'amélioration de l'environnement sonore est l'une des actions phares du Plan National Santé Environnement 3. Plusieurs dispositions en faveur d'une prévention renforcée des troubles auditifs, en particulier auprès des jeunes, figurent dans la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016. Le ministère de la santé¹ est particulièrement impliqué dans la prévention des risques liés aux expositions à des hauts niveaux sonores à travers des actions réglementaires et de promotion de la santé.

¹ Ministère des solidarités et de la santé

(<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/activites-humaines/article/prevention-des-risques-lies-au-bruit>)

² CidB – Centre d'information sur le Bruit (<http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/>)



Descriptif des actions

AXE 3

FIGHE ACTION 11.1

1) PREVENIR LA PERTE D'AUDITION CHEZ LES JEUNES

- En faisant évoluer les comportements/conduites à risque (musique amplifiée, risques professionnels, cumuls des expositions,...)

Mise en œuvre : Concerts pédagogiques, sensibilisation en classe, distribution de protections auditives lors des concerts/festivals, expositions, animations, formation des professionnels...

- En agissant de manière cohérente/concertée sur l'ensemble du territoire

Mise en œuvre : Echanges réguliers entre opérateurs, équité dans la distribution territoriale des actions

- En mutualisant et harmonisant les outils/pratiques/expériences

Mise en œuvre : Réalisation de bilan intermédiaire des actions lors d'une réunion avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention des RA ; Utilisation des mêmes supports de communication (site internet, flyers,...) et des mêmes questionnaires d'évaluation sur tout le territoire Grand Est,...

2) MIEUX CONNAITRE L'ETAT DE L'AUDITION DES JEUNES

- En évaluant de manière qualitative les troubles auditifs ressentis par les jeunes

Mise en œuvre : Questionnaires à l'issue ou pendant les interventions en milieu scolaire sur l'hyperacousie, les acouphènes, les pertes temporaires d'audition, la gêne ressentie/niveaux sonores (et dans quelles situations...),...

- En développant le dépistage des troubles auditifs en milieu scolaire

Mise en œuvre : Incitation au dépistage des élèves bénéficiaires des actions, Mise à disposition d'appareils de dépistage dans les établissements scolaires

Indicateurs de résultats action 1)

- Nombre d'établissements/élèves touchés
- Satisfaction et impact des messages de prévention
- Nombre de protections auditives distribués
- Nombre de sorties d'outils pédagogiques
- Nombre de personnes touchées
- Nombre de formations organisées
- % d'élèves du secondaire touchés sur le territoire
- Répartition géographique des actions menées
- Nombre de réunions entre opérateurs soutenus
- Nombre et type de supports mis en commun (outils, questionnaires...)

Indicateurs de résultats action 2)

- Proportion d'élèves déclarant des troubles
- Nombre d'établissements ayant bénéficié d'un appareil de dépistage
- Nombre d'élèves et âge des élèves ayant fait l'objet d'un test
- Nombre d'élèves pour lesquels le test a révélé une perte d'audition

Calendrier 2018-2021



2018 :

Reconduction des actions menées en 2017, avec mise en commun graduelle des outils et des pratiques

2020 :

Reconduction des actions menées en 2019, avec une évolution en fonction des indicateurs obtenus

2019 :

Mise en place d'une coordination générale Grand Est unique. Reconduction des actions menées en 2018 avec une évolution en fonction des indicateurs obtenus

2021 :

Reconduction des actions menées en 2020 avec une évolution en fonction des indicateurs obtenus

